

Élections régionales 2015

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Confirmation d'« Engagement public » par la tête de liste

En qualité de tête de liste : **M. Christian ESTROSI**

certifie avoir communiqué les points forts de son engagement public initial (**Note**) pour une application « démocratique » de la loi du 13.08.2004 à tous les N°1 et 2 départementaux de sa liste et **avoir en sa possession** un accord écrit de leur part par courriel ou lettre papier, **d'adhésion à son engagement initial.**

Fait le 18/11/2015 à NICE



Note : Les points forts de l'engagement public

La liste est engagée sur l'application démocratique de la Loi du 13.08.2004 suivante :

*Si 10% de signatures demandent une consultation, sur une question relevant des compétences du Conseil régional, la tête de liste, si elle devient président, prend l'engagement politique et moral de proposer **systematiquement** - à son initiative - l'organisation - dans les trois mois - d'une consultation que sa Majorité acceptera d'organiser.*

Le jour de la consultation du corps électoral, si le OUI l'emporte avec un pourcentage des inscrits supérieur à celui obtenu par la Majorité régionale le jour de son élection, celle-ci s'engage à réunir un Conseil régional et à adopter- en toute liberté - une délibération prenant en compte l'avis exprimé par le corps électoral.

Vu l'importante défiance des citoyens envers les élus, cet engagement précise que pour « **crédibiliser** » autant que faire se peut, la « promesse » elle devrait être **cosignée** par les N°1 et 2 de chaque département.

Un **nota bene** précise également :

Aucune fusion ne se fera si les nouvelles têtes de liste départementales et leurs seconds dans la liste d'union ne signent pas cet engagement public ou un autre plus favorable aux citoyens.